

**DIRECTION GÉNÉRALE**

Céline VIGNÉ  
Directrice des Centres Hospitaliers de  
VIENNE, BEAUREPAIRE, CONDRIEU et  
du PILAT RHODANIEN

## DÉCISION DU DIRECTEUR N° 2026-006

### Chefferie de pôle chirurgie médico technique

Magdelène HUSTACHE  
Chargée des Affaires Générales  
et de la Communication  
Tel : 04 74 31 32 06  
Mail : [m.hustache@ch-vienne.fr](mailto:m.hustache@ch-vienne.fr)

**Le Directeur,**

Vanessa MORISOT  
Secrétaire – Direction Générale  
Tel : 04 74 31 32 03  
Mail : [direction@ch-vienne.fr](mailto:direction@ch-vienne.fr)

**Vu** le Code de la santé publique, notamment les articles L.6146-1 et R.6146-1 et suivants relatifs à l'organisation en pôles d'activité ;

Élodie GUEDES  
Secrétaire – Direction Générale  
Tel : 04 74 31 32 01  
Mail : [sec.direction@ch-vienne.fr](mailto:sec.direction@ch-vienne.fr)

**Vu** le décret n° 2005-921 du 2 août 2005 relatif aux pôles d'activité clinique et médico-technique et aux fonctions de chef de pôle ;

**Vu** la décision n° 2024-063 du 3 octobre 2024 portant nomination du Docteur RAGUÉ, en qualité de Chef du pôle chirurgie médico technique ;

**Vu** la lettre de démission du Docteur RAGUÉ en date du 15 janvier 2026, par laquelle il renonce à ses fonctions de Chef de pôle ;

**Considérant** qu'il y a lieu de mettre fin aux fonctions du Docteur RAGUÉ à compter du 15 janvier 2026 ;

**DÉCIDE :**

**Article 1 :**

La décision n° 2024-063 est prorogée du 1<sup>er</sup>/10/2025 au 30/09/2026.

**Article 2 :**

Il est mis fin, à la demande de l'intéressé, aux fonctions de Chef du pôle Chirurgie médico technique, exercées par le Docteur RAGUÉ, à compter du **15 janvier 2026**.

**Article 3 :**

La Directrice générale est chargée de l'exécution de la présente décision, qui sera notifiée au **Docteur RAGUÉ** et transmise à l'ARS.

Fait à Vienne, le 3 février 2026.

Céline VIGNÉ

Directrice

